



Tubize, le 16 novembre 2011

A l'attention de Mr. Raymond Langendries
Bourgmestre de Tubize
Grand Place 1
1480 Tubize

Monsieur le Bourgmestre,

Après notre activité commémorative retraçant les inondations catastrophiques des 13 et 14 novembre 2010, nous avons organisé une marche symbolique qui se terminait à la maison communale de Tubize. Nos enfants ont déposé un courrier à votre intention ainsi qu'à destination des différents autres niveaux de pouvoir, à savoir les Ministres du Gouvernement wallon, Madame la Gouverneure et les Députés du collège Provincial du B.W.

Nous vous avouons que nous sommes déçus de ne pas vous avoir rencontré lors de ce dimanche commémoratif.

Suite au contenu de l'émission de TVCOM « Entre 2 » du 14/11/2011, SOS-Inondations-Tubize vous informe qu'il souhaite toujours vous rencontrer et ceci pour vous présenter notre diaporama, faire le point, avec vous, sur la situation actuelle en matière de « prévention inondations » vous exposer les résultats de nos investigations et obtenir réponses aux questions que nous vous avons posées.

Travaux à Ripain

Nous nous posons des questions concernant la réalisation du By-Pass sur la Senne au Hameau de Ripain, à savoir que le débit découlement passera de 20 M3/S à 35 M3/S. Alors qu'une des préoccupations majeures est de retenir les eaux, à Ripain on augmenterait la capacité de débit et par conséquent la rapidité d'écoulement des eaux vers les zones situées en aval.

Il est évident que protéger une dizaine d'habitations à Ripain est une excellente chose (en n'oubliant pas que ce qui ne coulera pas chez les uns, coulera chez les autres), mais connaître l'incidence de ces travaux dans les zones habitées en aval est tout aussi important.

La communication étant un point capital, pourriez-vous nous rassurer, en nous informant de la répercussion de ces travaux sur les zones situées en aval, et nous communiquer l'étude d'incidence ?

Construction d'une zone inondable de 200.000 m3 à Steenkerke en amont de Tubize (2.000.000 €)

Nous apprenons avec satisfaction que la construction de cette ZIT est prévue pour l'année 2012. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, cela est tout à fait insuffisant pour protéger Tubize.

Nous avons connaissance d'une étude SEPRO datant des années 85 – 87 commanditée à l'époque par le Ministère de la Région Wallonne et qui proposait trois zones de retenues temporaires de 1.288.600 m³ avec des possibilités de quantités stockables de 1.529.500 m³. C'est cela que nous revendiquons pour protéger les zones sinistrées de Rebecq, Tubize et Lembeek.

Digue de protection

Nous avons connaissance que deux propriétaires, pour se protéger (ce que nous comprenons parfaitement) ont eu l'autorisation de la commune de construire des digues de protection en bord de Senne.

Evaluons approximativement la capacité de protection de ces deux propriétés à 2 x 100 m x 100 m = 20.000 m³.

-Pourriez-vous confirmer ou infirmer que la zone inondable de Steenkerke (200.000 M3) ne perdra pas de son efficacité pour protéger Tubize, si certains propriétaires ont l'autorisation de protéger leurs habitations en amont du centre de Tubize par la construction de digues ?

-Pourriez-vous confirmer ou infirmer que si 200.000 M3 coûtent 2.000.000 €, et que 20.000 M3 coûtent 200.000 € à la collectivité ?

-Pourriez-vous également confirmer que l'eau qui ne coulera pas chez les uns, coulera chez les autres ?

-Pourriez-vous nous confirmer ou infirmer que des préventions collectives sont de loin préférables à des préventions individuelles ?

-Pourriez-vous nous communiquer les références légales et la marche à suivre par les citoyens pour également pouvoir se protéger par la construction de digues ?

Déversoir (en cas de crue) sur la Sennette vers le canal à hauteur de Oisquercq

D'après les informations reçues, il entrerait dans les intentions des autorités d'ériger un déversoir sur la Sennette vers le canal à hauteur de Oisquercq.

Or le Ministre répondait (question écrite du 22/02/2011)

-Un seul des deux pertuis permet encore au cours d'eau de passer.

-Etant donné la nouvelle destination du site Duferco, il est prépondérant d'envisager de découvrir la Sennette à l'instar de ce qui a été fait sur la Dyle et la Thyle à Court-St-Etienne afin de donner vie à ce cours d'eau.

-Cette ouverture permettra d'améliorer la qualité de ce cours d'eau et de se mettre en stricte concordance avec la directive cadre eau.

Questions

-La R.W. a-t-elle l'intention de remettre les deux pertuis en fonctionnement en effectuant les travaux nécessaires ?

-Etant donné la nouvelle destination du site Duferco, est-il encore envisagé de découvrir la Sennette à l'instar de ce qui a été fait sur la Dyle et la Thyle à Court-St-Etienne et ceci afin de donner vie à ce cours d'eau?

- Entre-t-il encore dans les intentions de la R.W. d'améliorer la qualité de ce cours d'eau et de se mettre en stricte concordance avec la directive cadre eau. ?
- La région Flamande a-t-elle été consultée pour la construction de ce déversoir de la Sennette à Oisquercq ? (elle-même fortement touchée par les débordements du canal à Hal, Lot et Ruisbroek)
- Un plan bis est-il prévu si la Sennette devrait-être détournée sur le site de Duferco Invest ?
- Si la Sennette devait-être détournée sur le site Duferco/Invest, cet endroit ne deviendrait-il pas une zone inondable ?
- Une étude d'incidence est-elle prévue ?

Dans l'attente de nous rencontrer et d'obtenir des réponses à nos différents courriers nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre à nos sentiments les meilleurs.



Maria Di Perri
Présidente d'SOS-INONDATIONS-TUBIZE

Copies de la présente adressées aux citoyens par mail et via notre site internet.